

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET D'UNE CONVOCATION COMPLEMENTAIRE EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAURIN donne procuration à M. RIO, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à Mme ROLLAND, Mme MYSONA donne procuration à Mme OMS, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à Mme BRUEL.

ABSENT : Mme FERRAI

M. Richard PLAUTIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Entretien de la sépulture de Théodore CAMBON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-17 et suivants,

La sépulture de Théodore CAMBON, Maire de 1830 à 1834 sur la commune, décédé sans descendance, repose depuis 174 ans au cimetière de l'Ortet Vieux (concession perpétuelle n°24, section B). La concession présentant un état manifeste d'abandon, il est proposé de la remettre en état.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER la remise en état au frais de la commune de la sépulture perpétuelle dont le monument présente un intérêt historique sans exhumer les corps qu'elle contient.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

- 32 voix pour.

Richard PLAUTIN
Secrétaire de séance

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Jean-de-Védas. The seal contains the text "MAIRIE de SAINT-JEAN-de-VEDAS" and the number "34430" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Jean-de-Védas, identical to the one on the left. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/04/2023
et de sa publication le 14/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.